

# Négociations et discussions commerciales

Négociations et discussions commerciales en 2022	48
Agriculture	52
Subventions à la pêche, autres règles de l'OMC	55
Accès aux marchés pour les produits non agricoles	59
Services	59
Commerce et développement	60
Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et santé publique	61
Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) : indications géographiques	63
Mémorandum d'accord sur le règlement des différends	64
Initiatives conjointes (commerce électronique, facilitation de l'investissement, MPME, réglementation intérieure)	64
Initiatives en matière de commerce et d'environnement	70
Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres	72

## Négociations et discussions commerciales en 2022

- Les efforts de négociation en 2022 se sont achevés avec succès à la douzième Conférence ministérielle (CM12), avec des résultats concernant les réponses d'urgence face à la crise alimentaire et à la pandémie de COVID-19, et un accord sur les subventions à la pêche, entre autres sujets.
- Parmi les messages clés adressés par la DG Okonjo-Iweala aux négociateurs en 2022 figuraient celui de faire en sorte que les avantages du commerce profitent à tous et que tous les Membres soient bien intégrés dans le système commercial multilatéral.
- Tout en préconisant une approche pragmatique, étape par étape, de la réforme de l'OMC, la DG a souligné qu'il était fondamental de définir un programme de travail concret pour parvenir à des réformes efficaces et adaptées.

### Informations de base

Les négociations commerciales se déroulent dans le cadre du Comité des négociations commerciales (CNC) et de ses organes subsidiaires, qui sont des conseils et comités réunis en session extraordinaire ou d'autres organes créés spécialement pour les négociations. Le CNC supervise la conduite générale des négociations.



La DG Okonjo-Iweala préside une réunion du Comité des négociations commerciales en novembre 2022.

**L**es négociations en 2022 se sont concentrées sur l'obtention de résultats à la CM12 dans des domaines critiques, en particulier sur les réponses d'urgence face à la pandémie de COVID-19 et la crise alimentaire et sur les subventions à la pêche.

Dans la période précédant la CM12, la DG Okonjo-Iweala, en sa qualité de Présidente du Comité des négociations commerciales (CNC), a exhorté les Membres de l'OMC à intensifier les négociations sur les subventions à la pêche (voir la page 55), l'agriculture (voir la page 52), le traitement spécial et différencié pour les économies en développement (voir la page 60) et les services (voir la page 59), entre autres sujets. Elle a également appelé l'attention sur l'appel lancé pour que l'OMC contribue à la résolution de la crise alimentaire (voir la page 88) et de la pandémie (voir la page 12). Les efforts de négociation ont abouti à un succès sans précédent lors de la CM12 en juin 2022, avec des résultats sur les réponses d'urgence face à la crise alimentaire et à la pandémie, et sur les subventions à la pêche, entre autres domaines (voir la page 10).

Pour tirer parti du succès obtenu lors de la CM12, la DG a organisé des retraites sur les subventions à la pêche et l'agriculture dans le courant de l'année, offrant aux Membres la possibilité de réfléchir à la manière d'aller de l'avant.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, la retraite a été axée sur la manière d'aborder la deuxième vague de négociations

concernant le renforcement des disciplines sur les subventions à la pêche contribuant à la surcapacité et à la surpêche, avec un traitement spécial et différencié approprié pour les pays en développement et pays les moins avancés (PMA) Membres. La DG a demandé aux Membres de déposer auprès de l'OMC leurs instruments d'acceptation de l'Accord sur les subventions à la pêche pour qu'il puisse entrer rapidement en vigueur. Pour faciliter la mise en œuvre, l'Accord prévoit un mécanisme de financement spécifique destiné à soutenir les économies en développement et les PMA.

La retraite dans le domaine de l'agriculture a été organisée pour réfléchir à de nouvelles approches dans les négociations afin d'essayer de surmonter les divergences bien ancrées qui ont empêché l'OMC de progresser suffisamment dans la réalisation de son mandat de longue date en matière de réforme de l'agriculture.

Parmi les messages clés adressés par la DG en 2022 figuraient celui de faire en sorte que les avantages du commerce profitent à tous et que tous les Membres soient bien intégrés dans le système commercial multilatéral. Elle a demandé aux Membres d'éviter les débats qui alimentent les divisions et de s'employer à remédier aux problèmes de développement et apporter des solutions chaque fois que possible, y compris pour les PMA. Elle a également exhorté les Membres à discuter de la manière dont ils souhaiteraient avancer dans des domaines tels que les technologies vertes, les services, le commerce numérique et l'inclusion.

### Réponse urgente – crise alimentaire

Face à la crise alimentaire internationale, exacerbée par la guerre en Ukraine, les Membres ont souligné la nécessité de lutter contre l'insécurité alimentaire et la progression de la faim dans le monde.

La DG a travaillé en étroite collaboration avec la Présidente des négociations sur l'agriculture de l'époque, l'Ambassadrice Gloria Abraham Peralta du Costa Rica, dans la période précédant la CM12, afin de trouver des moyens de régler les problèmes que rencontre le secteur de l'agriculture et d'accroître durablement la productivité. Cela a abouti à l'adoption par les Ministres à la CM12 de la Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire (voir la page 53) et de la Décision ministérielle sur le Programme alimentaire mondial (voir la page 53).

Depuis la CM12, la DG participe de près au suivi de ces résultats, y compris dans le cadre de ses discussions avec les dirigeants mondiaux.

### Réponse urgente – pandémie de COVID-19

La DG a travaillé en étroite collaboration avec le Président du Conseil sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Ambassadeur Lansana Gberie (Sierra Leone) et le facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras), pendant la période précédant la CM12.

Les discussions ont abouti à l'adoption par les Ministres lors de la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC (voir la page 61) et de la Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures (voir la page 12).

En outre, la DG a régulièrement tenu les Membres au courant des efforts déployés par l'OMC en ce qui concerne le suivi des politiques commerciales, les questions liées aux chaînes d'approvisionnement, la collaboration avec les fabricants et les autres organisations internationales afin d'accroître la production de vaccins et l'investissement, surtout dans les économies en développement,



et les questions liées à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie (voir la page 121).

### Réforme de l'OMC

Les Membres de l'OMC ont continué à mettre l'accent sur l'importance de la réforme de l'OMC, soulignant la nécessité de donner suite à l'instruction ministérielle de la CM12 d'« œuvrer à la réforme nécessaire de l'OMC ». Plus particulièrement, de nombreux Membres ont réitéré leur appel urgent à une résolution des problèmes relatifs au système de règlement des différends (voir la page 132).

Tout au long de l'année, le DG a souligné qu'il était nécessaire que l'Organisation se réforme et continue d'offrir un cadre à la participation économique pacifique et compétitive de tous les Membres. Elle a également insisté







Les Membres participent à une séance thématique sur la réforme de l'OMC à la CM12.

sur l'importance qu'il y avait à ce que les avantages du commerce bénéficient aux populations du monde entier et que la confiance dans le système commercial multilatéral soit encore renforcée. Tout en préconisant une approche pragmatique, étape par étape, de la réforme de l'OMC, elle a souligné qu'il était fondamental de définir un programme de travail concret pour garantir des réformes efficaces et adaptées. Elle a aussi reconnu les efforts menés sous la direction du Président du Conseil général, y compris la réunion sur la réforme de l'OMC qu'il avait organisée en novembre (voir la page 77).

### **Renseignements actualisés sur les initiatives conjointes et les autres travaux**

Lors de réunions des chefs de délégation qui ont eu lieu au cours de l'année, des renseignements actualisés ont été fournis par les coordonnateurs des initiatives conjointes (voir la page 64) sur le commerce électronique (voir la page 65), la réglementation intérieure dans le domaine des services (voir la page 69), la facilitation de l'investissement pour le développement (voir la page 66) et les micro, petites et moyennes entreprises (voir la page 67). Les coorganisateur et les coordonnateurs ont souligné que leurs processus restaient transparents et inclusifs, avec des réunions ouvertes à tous les Membres et la mise à la disposition de tous les Membres de l'ensemble des propositions et rapports.

Des informations actualisées sur trois initiatives dans le domaine du commerce et de l'environnement (voir la page 70) et sur l'initiative concernant le commerce et le genre ont également été communiquées aux Membres (voir la page 72).



Le Président de la CM12, Timur Suleimenov, marque d'un coup de marteau l'achèvement réussi de la Conférence.



## Agriculture

Un riziculteur au travail en RDP lao.

- Les négociations se sont considérablement intensifiées au cours du premier semestre 2022, la Présidente du Comité de l'époque – l'Ambassadrice Gloria Abraham Peralta – et la DG Okonjo-Iweala menant des consultations intensives en vue d'obtenir des résultats dans le domaine de l'agriculture lors de la douzième Conférence ministérielle (CM12) en juin 2022.
- À la CM12, les Ministres sont convenus d'un important train de mesures d'urgence sur la sécurité alimentaire qui a démontré la détermination collective des Membres de s'attaquer sérieusement au problème.
- En octobre 2022, une retraite sur l'agriculture a été organisée, l'objectif étant de tirer parti de la dynamique des négociations sur la sécurité alimentaire pour avancer dans les autres domaines des négociations sur l'agriculture.
- En janvier 2023, l'Ambassadeur Alparslan Acarsoy (Türkiye) a été désigné comme nouveau Président de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture.

**E**ncouragée par l'implication directe de la DG Okonjo-Iweala, la session extraordinaire du Comité de l'agriculture, présidée par l'Ambassadrice Gloria Abraham Peralta (Costa Rica), a intensifié les discussions et les consultations au printemps 2022, en vue d'obtenir des résultats dans le domaine de l'agriculture lors de la CM12.

### Informations de base

L'objectif général des négociations sur l'agriculture est de réduire les distorsions du commerce des produits agricoles dues notamment aux tarifs élevés, aux mesures de soutien interne, ainsi qu'aux subventions à l'exportation, aux mesures équivalentes et aux restrictions à l'exportation. Les négociations ont lieu dans le cadre du Comité de l'agriculture de l'OMC réuni en session extraordinaire. Elles doivent tenir compte des besoins des économies en développement.



Le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, associé aux conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19, a eu un impact significatif sur le processus et sur le fond des négociations. Les Membres de l'OMC ont réagi rapidement en discutant d'un ensemble de mesures d'urgence pour répondre à la crise de sécurité alimentaire imminente exacerbée par la guerre.

Sur la base de diverses consultations avec les Membres, Mme Abraham Peralta et la DG ont publié le 8 juin trois projets de textes, dont un projet de déclaration ministérielle sur le commerce et la sécurité alimentaire et un projet de décision ministérielle visant à exempter les achats de denrées alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM) des prohibitions ou restrictions à l'exportation. Le troisième texte était une nouvelle version du projet de texte de négociation de la présidence sur la réforme de l'agriculture, le premier texte de négociation de ce type depuis plus de 10 ans.

Le texte de négociation abordait des thèmes centraux des négociations sur l'agriculture: le soutien interne (subventions), l'accès aux marchés des produits agricoles, la concurrence à l'exportation, les restrictions et prohibitions à l'exportation de produits alimentaires, le coton, les produits alimentaires achetés à des prix administrés dans le cadre de programmes de détention de stocks publics et une proposition de «mécanisme de sauvegarde spéciale» qui permettrait aux économies en développement de relever temporairement les droits de douane en cas de poussée soudaine des importations ou de chutes des prix. Le texte traitait aussi de la question transversale de l'amélioration de la transparence.

Les travaux de la présidence, de la DG et des Membres de l'OMC ont abouti à l'adoption, lors de la CM12, d'un train de mesures urgentes pour lutter contre l'insécurité alimentaire, qui comporte deux résultats majeurs démontrant la volonté des Membres de s'attaquer sérieusement au problème de l'insécurité alimentaire.

Le premier résultat était une déclaration ministérielle exemptant de restrictions à l'exportation les produits alimentaires achetés à des fins humanitaires par le PAM. L'exemption n'empêche pas les Membres

d'adopter des mesures pour assurer leur propre sécurité alimentaire. Cette décision a été accueillie favorablement par le PAM et devrait apporter une aide cruciale aux populations dans le besoin.

Le deuxième résultat consistait en une déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire. Celle-ci réaffirme la détermination des Membres à progresser vers l'établissement d'un système de commerce des produits agricoles équitable et axé sur le marché, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, et favoriser des systèmes agricoles et alimentaires durables, conformément aux Objectifs de développement durable de l'ONU, tout en tenant compte des intérêts des petits producteurs alimentaires dans les économies en développement.

La déclaration souligne aussi que le commerce, associé à la production nationale, joue un rôle vital pour ce qui est d'accroître la sécurité alimentaire mondiale. Elle traduit l'engagement des Membres de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter les échanges et améliorer le fonctionnement et la résilience à long terme des marchés mondiaux des produits alimentaires et agricoles, y compris des engrais. Elle souligne qu'il importe de faire en sorte que les mesures d'urgence introduites pour répondre à des préoccupations en matière de sécurité alimentaire réduisent au minimum les distorsions des échanges.

La déclaration encourage également les Membres disposant de stocks excédentaires à les écouler sur les marchés internationaux. Elle reconnaît les besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA), et appelle à un programme de travail spécifique au sein du Comité de l'agriculture (voir la page 86).

Toutefois, aucun accord n'a été trouvé à la CM12 sur les négociations plus larges relatives à l'agriculture. Les Membres n'ont pas pu convenir de la manière d'organiser les travaux après la CM12, notamment en raison de divergences insurmontables sur le soutien interne et sur la manière de poursuivre les discussions sur les denrées alimentaires achetées à des prix administrés dans le cadre de programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

## Coton

Lors d'une conférence des partenaires sur le coton en juillet, organisée conjointement avec la CNUCED et l'ITC, la DG a exhorté les organismes donateurs à mobiliser des ressources pour soutenir les projets relatifs au coton dans les PMA, y compris les pays du groupe Coton-4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad).

Les chefs de Secrétariat de trois organisations ont lancé un «appel à l'action», qui engage les signataires à rechercher des solutions qui permettraient aux pays du C-4 d'améliorer leur compétitivité, d'obtenir des rendements plus élevés et une production plus écologique, et d'apporter de la valeur ajoutée aux fibres et aux coproduits du coton.

Deux ateliers ont été organisés en 2022, le premier portant sur les perturbations de la chaîne d'approvisionnement affectant les exportations de coton des PMA et le second sur les marchés des engrais, les pratiques de fertilisation et la production de coton en Afrique.

Lors des journées mondiales du coton de l'OMC les 8 et 9 novembre, le C-4 a réaffirmé l'importance du coton dans le développement social et économique des pays du groupe, soulignant sa contribution à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois, à la génération de revenus et à l'inclusion sociale. Il a prié instamment les Membres de s'engager davantage dans les négociations sur l'agriculture. Il a aussi appelé à un résultat ouvert, transparent, inclusif et équilibré à la CM13, y compris sur le coton, dans la ligne de l'engagement pris en 2005 en faveur d'un traitement spécifique, rapide et ambitieux du coton.

## Discussions après la CM12

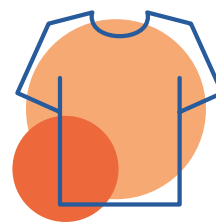
En juillet, Mme Abraham Peralta a quitté la présidence à l'issue de son mandat à Genève. « La CM12 a été un grand succès pour l'OMC. Elle a démontré la capacité de l'OMC à produire des résultats pour les populations du monde entier, » a-t-elle dit. Cependant, l'absence de résultats dans les négociations sur l'agriculture à la CM12 met en évidence qu'« il reste beaucoup à faire », a-t-elle ajouté.

Après la CM12, les Membres ont engagé une période de réflexion sur la manière de faire

avancer les négociations et de tirer parti de la dynamique de négociation acquise dans le domaine de la sécurité alimentaire. C'était l'objet d'une retraite sur l'agriculture organisée par la DG pour l'ensemble des Membres en octobre 2022.

Les règles de l'OMC régissant le commerce des produits agricoles n'ont pas suivi le rythme des défis auxquels sont confrontés les marchés alimentaires mondiaux et doivent être mises à jour, a déclaré la DG Okonjo-Iweala aux participants. La retraite comprenait deux séances au cours desquelles d'éminents spécialistes du commerce des produits agricoles et de la sécurité alimentaire ont examiné les défis auxquels le secteur agricole était confronté et les réponses stratégiques possibles.

Fin janvier 2023, l'Ambassadeur Alparslan Acarsoy (Türkiye) a été désigné comme nouveau Président de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture. « La CM13 aura lieu dans une année à peine et nous sommes aujourd'hui à un tournant décisif. Soyons clairs, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des résultats dans les négociations sur l'agriculture lors des deux précédentes Conférences ministérielles; c'est pourquoi il est plus important que jamais de parvenir à un résultat positif à la CM13, » a dit le Président.



## Coton-4

Le groupe Coton-4 comprend le Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad

Récolte de coton dans le Maharashtra (Inde).





Un pêcheur présente sa prise à Bali (Indonésie).

## Subventions à la pêche, autres règles de l'OMC

- Les Ministres à l'OMC ont adopté lors de la douzième Conférence ministérielle (CM12) un accord historique sur les subventions à la pêche visant à réduire les subventions préjudiciables. Il s'agit du deuxième accord multilatéral seulement conclu à l'OMC.
- Le Groupe de négociation sur les règles a été chargé de poursuivre les négociations sur les questions en suspens, en vue de formuler des recommandations sur des dispositions additionnelles à la CM13, fixée à février 2024.
- Le Secrétariat de l'OMC a mené des activités de sensibilisation afin d'aider les Membres à identifier les défis et les opportunités et à fixer leurs priorités pour la deuxième vague de négociations.
- En novembre, le Mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche a été créé pour soutenir les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) Membres en vue de la mise en œuvre de l'Accord.

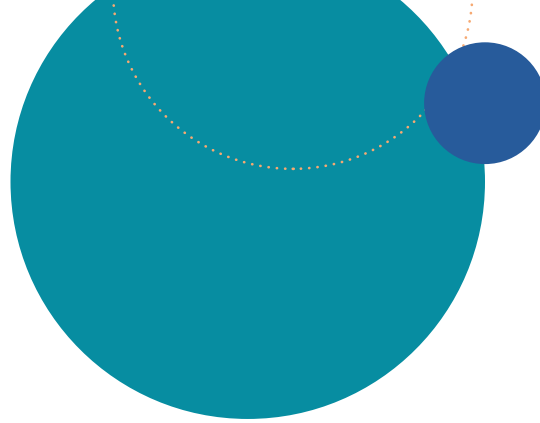
Lors de la CM12 en juin 2022, les Ministres du commerce ont adopté un accord multilatéral contraignant sur les subventions à la pêche, le deuxième accord multilatéral conclu à l'OMC après l'Accord sur la facilitation des échanges en 2013.

L'Accord étend les règles de l'OMC sur les subventions afin de soumettre à des disciplines celles qui nuisent à la durabilité de la pêche – et constitue le premier accord de l'OMC centré sur la durabilité environnementale. Il apportera

### Informations de base

Le mandat du Groupe de négociation sur les règles de l'OMC couvre les mesures antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, et les subventions à la pêche. Les Objectifs de développement durable de l'ONU appellent à la conclusion d'un accord dans le cadre de l'OMC en vue d'éliminer les subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de prohiber certaines subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité, intégrant le traitement spécial et différencié des économies en développement.





**Lors de la CM12 en juin 2022, les Ministres du commerce ont adopté un accord multilatéral contraignant sur les subventions à la pêche. Il apportera une contribution majeure aux efforts mondiaux visant à préserver les océans et à inverser le processus dévastateur de déclin des stocks de poissons.**

une contribution majeure aux efforts mondiaux visant à préserver les océans et à inverser le processus dévastateur de déclin des stocks de poissons qui menace l'environnement marin et les communautés qui dépendent de la pêche pour leur alimentation et leur subsistance.

En réduisant les subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'Accord constitue un moyen efficace de soutenir la lutte menée au niveau mondial contre ce type de pêche. Deuxièmement, en prohibant les subventions à la pêche pratiquée sur les stocks surexploités, il met d'importantes protections en place là où les mesures de gestion de la pêche se sont révélées inefficaces. Et troisièmement, en prohibant les subventions à la pêche en haute mer non réglementée, l'Accord fournit une protection là où les mesures de gestion de la pêche ne peuvent pas être appliquées.

L'Accord est le fruit d'un travail long et intensif au sein du Groupe de négociation sur les règles, mené sous la présidence de l'Ambassadeur Santiago Wills (Colombie), conformément à un mandat de négociation délivré à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC. Ce mandat reprenait les termes de la cible 14.6 des Objectifs de développement durable de l'ONU. Il donnait pour instruction aux négociateurs de poursuivre les négociations en vue d'adopter des disciplines effectives pour éliminer les subventions contribuant à la pêche INN et pour prohiber certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, en intégrant le traitement spécial et différencié dans les négociations.

En vertu de la décision ministérielle portant adoption de l'Accord, le Groupe de négociation a également été chargé de mener une « deuxième vague » de négociations, en vue de faire des recommandations à la CM13 sur des dispositions additionnelles qui permettraient d'obtenir un accord complet sur les subventions à la pêche, y compris d'autres disciplines sur certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. Les Membres ont également reconnu qu'un traitement spécial et différencié approprié et effectif en faveur des pays en développement et PMA Membres devrait faire partie intégrante de ces négociations.

Après la CM12, le Secrétariat de l'OMC a organisé plusieurs activités de sensibilisation, notamment lors de l'Examen global de l'aide pour le commerce (voir la page 142) et du Forum public (voir la page 162). Lors de l'Examen global, la Directrice générale a présenté le rapport du Secrétariat de l'OMC intitulé « Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche : défis et possibilités pour les pays en développement et les pays les moins avancés Membres », notant que le nouvel accord donne l'occasion de réorienter les 22 milliards d'USD dépensés chaque année en subventions à la pêche préjudiciables vers le financement d'une pêche durable.

En octobre, les Membres ont participé à une retraite près de Genève pour réfléchir à la deuxième vague de négociations. Ils se sont engagés à conclure la deuxième vague d'ici à la CM13 et à se concentrer principalement sur la surcapacité et la surpêche ainsi que

# Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche

Un grand pas en avant pour la durabilité des stocks mondiaux de poissons



**14.6**

L'Accord répond à la cible 14.6 des Objectifs de développement durable de l'ONU.



La Suisse est le premier Membre de l'OMC à accepter officiellement l'Accord.



Le Japon est le premier donateur du Mécanisme de financement sur la pêche qui vise à aider les économies en développement à mettre en œuvre l'Accord.



Une « deuxième vague » de négociations s'attaque à des questions telles que la surpêche.



L'Accord contribuera à réduire les subventions préjudiciables estimées à 22 milliards d'USD par an.



L'Accord entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres auront déposé leurs « instruments d'acceptation ».





Ouvriers d'une usine de transformation de produits de la mer dans le district de Luannan (Chine).

sur le traitement spécial et différencié. Les Membres ont également demandé une phase d'accumulation des connaissances au début de la deuxième vague sous la forme d'ateliers techniques. Le premier des deux ateliers s'est tenu en novembre pour discuter de l'évolution des négociations sur les subventions à la pêche et de la mise en œuvre de l'Accord. Un deuxième atelier sur les stocks de poissons et les données relatives aux subventions à la pêche s'est tenu en janvier 2023.

En novembre, le Mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche a été établi, comme le prévoit l'Accord, afin de fournir aux économies en développement et aux PMA une assistance technique et un renforcement des capacités ciblés en vue de la mise en œuvre de l'Accord. Le Fonds sera géré par l'OMC en coopération avec d'autres organisations internationales, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole.

Plusieurs Membres ont annoncé des promesses de dons au Fonds pour un montant total de plusieurs millions de francs suisses. En février 2023, le Japon est devenu le premier Membre à faire un don, versant pratiquement 90 millions de yens (environ 763 000 CHF).

Du 17 au 19 novembre, le Secrétariat de l'OMC a organisé son premier événement régional sur les subventions à la pêche, pour les Membres de l'OMC des îles du Pacifique.

L'événement, qui s'est tenu à Nadi (Fidji), a débuté par un atelier de deux jours consacré à la mise en œuvre des nouvelles disciplines et à la deuxième vague de négociations. Il s'est achevé par une table ronde ministérielle avec la DG sur les « Résultats de la CM12, l'avenir du multilatéralisme et les priorités pour le Pacifique dans la perspective de la CM13 ».

Les Membres des îles du Pacifique ont publié une déclaration commune soulignant leurs priorités en matière de subventions à la pêche et appelant les Membres de l'OMC à ratifier et à mettre en œuvre l'Accord dans les meilleurs délais. Des événements régionaux similaires ont été organisés à Trinité-et-Tobago pour les Caraïbes et à Oman pour la région arabe, respectivement en janvier et février 2023.

En janvier 2023, la Suisse est devenue le premier Membre de l'OMC à présenter officiellement son instrument d'acceptation de l'Accord sur la pêche. Singapour est devenu le deuxième le 10 février 2023. Les deux-tiers des Membres doivent accepter l'Accord pour que celui-ci entre en vigueur.

En janvier 2023, l'Ambassadeur Einar Gunnarsson (Islande) a été élu Président du Groupe de négociation sur les règles. En février, il a présenté un programme de travail pour les négociations sur les subventions à la pêche, en vue de se conformer au mandat de la CM12 consistant à achever la deuxième vague de négociations d'ici à la CM13.



**90m**

Le Japon a versé 90 millions de yens au profit du Mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche



## Accès aux marchés pour les produits non agricoles

- Le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés n'a pas reçu de documents ni de propositions en 2022 et il ne s'est pas réuni pendant l'année..

### Informations de base

Les produits non agricoles sont les produits qui ne sont pas visés par l'Accord sur l'agriculture. Cela va des produits manufacturés aux combustibles et aux produits de la pêche. Les négociations visent à réduire ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane ainsi que les obstacles non tarifaires, notamment pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les économies en développement. Elles sont conduites par le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés.



## Services

- Avant la douzième Conférence ministérielle (CM12), les discussions dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil du commerce des services se sont concentrées sur l'adoption d'un texte sur les services à inclure dans le document final de la CM12.
- Le texte, que les Ministres ont accepté, soulignait le rôle vital du commerce des services dans l'économie mondiale et la nécessité de faciliter la participation accrue des économies en développement au commerce mondial des services.

Lors des préparatifs qui ont débuté en 2021 en vue de la Conférence ministérielle, divers Membres ont exprimé le souhait que les travaux de la session extraordinaire sur le commerce des services soient abordés dans le document final de la Conférence ministérielle, et divers groupes ont présenté des propositions de texte.

En 2022, les Membres ont poursuivi les discussions pour parvenir à une convergence sur un texte commun. Avant la Conférence ministérielle, la Présidente de la session extraordinaire, l'Ambassadrice Zhanar Aitzhanova (Kazakhstan), a présenté un libellé pour examen par les Ministres.

Le texte, qui faisait partie du document final de la CM12, souligne le rôle vital du commerce des services dans l'économie mondiale. Les Ministres ont souligné l'importance de la reprise des services les plus touchés par la pandémie de COVID-19 et du renforcement de ces services. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité de faciliter la participation accrue des économies en développement au commerce mondial des services, y compris en accordant une attention particulière aux secteurs et aux modes de fourniture qui présentent pour ces économies un intérêt du point de vue des exportations.

### Informations de base

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) exige que les Membres de l'OMC ouvrent progressivement le commerce des services. Les négociations sont supervisées par le Conseil du commerce des services réuni en session extraordinaire.



## Commerce et développement

- Réaffirmant à la douzième Conférence ministérielle (CM12) que le traitement spécial et différencié (TSD) en faveur des économies en développement faisait partie intégrante des Accords de l'OMC, les Ministres ont donné pour instruction aux Membres de l'OMC de poursuivre les travaux visant à améliorer l'application du TSD et de faire rapport sur les progrès accomplis au Conseil général avant la CM13.
- L'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti) a convoqué une réunion formelle de la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement en septembre pour un échange de vues sur la voie à suivre.

À la CM12, les Ministres ont réaffirmé que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) pour les économies en développement et les pays les moins avancés (PMA) faisaient partie intégrante de l'OMC et de ses accords. Ils ont ajouté que le TSD dans les Accords de l'OMC devrait être précis, effectif et opérationnel. Ils ont demandé que les travaux se poursuivent dans le cadre des sessions extraordinaires du Comité du commerce et du développement et des autres organes compétents en vue d'améliorer l'application du TSD et de faire

rapport au Conseil général sur les progrès accomplis avant la CM13.

La Présidente de la session extraordinaire, l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), a convoqué une réunion formelle en septembre pour permettre un échange de vues sur la voie à suivre après la CM12. Avant la réunion, le Groupe des économies en développement G-90 a distribué un document appelant, entre autres choses, à une reprise

Préparation de gousses de vanille près de Sambava (Madagascar).

### Informations de base

Le traitement spécial et différencié (TSD) désigne le traitement spécial accordé ou la flexibilité ménagée aux économies en développement dans les Accords de l'OMC, notamment sous la forme de délais de mise en œuvre plus longs. De nombreux Accords de l'OMC renferment des dispositions qui confèrent aux économies en développement des droits spéciaux et autorisent les économies développées à leur accorder un traitement plus favorable qu'aux autres Membres. Les divergences entre les Membres de l'OMC portent notamment sur la définition exacte des bénéficiaires du TSD. Le Comité du commerce et du développement, réuni en session extraordinaire, est chargé de réexaminer toutes les dispositions relatives au TSD, afin de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles.

des travaux de négociation et à un dialogue régulier. Le G-90 a également indiqué qu'il présenterait une proposition formelle sur la manière dont les travaux pourraient être organisés et structurés.

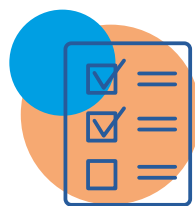
Les travaux du Comité se sont concentrés sur 10 propositions axées sur des accords particuliers présentées par le G-90. Ces propositions visent à améliorer l'efficacité des dispositions relatives au TSD, plus de 100 au total, contenues dans les Accords et décisions de l'OMC, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie, les obstacles techniques au commerce et l'accèsion des PMA.

Un certain nombre de Membres de l'OMC se sont déclarés favorables au document du G-90. Il a également été dit que les 10 propositions axées sur des accords particuliers restaient un bon point de départ pour faire avancer les discussions. Toutefois, d'autres Membres ont indiqué que de nouveaux échanges étaient nécessaires et qu'il serait vain de poursuivre la discussion sur les 10 propositions dans le cadre de la session extraordinaire.

La Présidente a fait remarquer que ces positions étaient très similaires à celles exprimées avant la CM12. Néanmoins, elle s'est déclarée satisfaite de la volonté exprimée par de nombreux Membres d'appliquer l'instruction donnée par les Ministres. Elle a exprimé l'espoir que cet état d'esprit constituerait un bon point de départ pour les travaux à mener après la CM12.

« J'aimerais croire que les résultats positifs obtenus à la CM12 et les instructions que les Ministres ont données à cette occasion ouvriront des possibilités permettant de faire avancer nos travaux », a déclaré l'Ambassadrice Hassan. « Si les Membres collaborent de la même manière qu'ils l'ont fait à la CM12, nous avons une chance d'achever enfin ces négociations. »

À l'issue de la session extraordinaire, la Présidente a tenu des discussions informelles avec certains Membres. Au cours de ces discussions, elle a demandé aux délégations de conjuguer leurs efforts dans un esprit de collaboration et en cherchant à parvenir ensemble à des solutions.



10

10 propositions axées sur des accords particuliers ont été présentées par le groupe des économies en développement G-90.

## Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et santé publique

- Les Ministres ont adopté à la douzième Conférence ministérielle (CM12) une décision concernant une dérogation à l'Accord sur les ADPIC ciblée, donnant aux Membres de l'OMC une plus grande marge de manœuvre pour diversifier la production de vaccins contre la COVID-19 et passer outre à l'effet exclusif des brevets.
- La DG Okonjo-Iweala a dit que la décision « contribuera[it] aux efforts faits actuellement pour déconcentrer et diversifier la capacité de fabrication de vaccins ».
- Les Membres de l'OMC restaient divisés sur la question de savoir s'il fallait étendre la décision aux produits diagnostiques et aux traitements.

À la CM12, les Ministres du commerce ont adopté une Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC, qui fournit des outils pratiques spécifiques pour surmonter les obstacles potentiels en matière de propriété intellectuelle en vue de diversifier la production de vaccins contre la COVID-19 et d'atteindre l'objectif d'un accès équitable à ces vaccins. Elle complète la Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures (voir la page 12).

La décision sur les ADPIC concernant les vaccins contre la COVID-19, qui est effective pour cinq ans, trouve son origine dans deux propositions des Membres de l'OMC. La première a été présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud en octobre 2020 et demandait une dérogation à certaines obligations internationales contenues dans l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19. Elle a ensuite été coparrainée par 63 autres Membres.

La seconde proposition, émanant de l'Union européenne et distribuée en juin 2021, visait à clarifier les options existantes dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC pour permettre aux



gouvernements de déroger aux droits de brevet dans l'intérêt public.

La décision ministérielle confirme et précise le droit des Membres de passer outre les droits de brevet au moyen d'une autorisation directe des pouvoirs publics. Elle prévoit une dérogation ciblée à l'Accord sur les ADPIC afin de rationaliser la production en urgence de vaccins contre la COVID-19 destinés à l'exportation et de faciliter la mise en place de chaînes de production plus diversifiées sur le plan géographique. Elle simplifie également les procédures à la lumière de la pandémie et précise que la protection des données des essais cliniques ne doit pas entraver la production et la fourniture de vaccins contre la COVID-19 qui ont été autorisés par les pouvoirs publics.

À la séance de clôture de la CM12, le 17 juin, la DG Okonjo-Iweala a déclaré que la décision « contribuera[it] aux efforts faits actuellement pour déconcentrer et diversifier la capacité de fabrication de vaccins, de façon à ce que lorsqu'une crise survient dans une région, d'autres ne se retrouvent pas sans approvisionnement ».

La décision stipule que les Membres devraient décider, d'ici le 17 décembre 2022, s'il convient d'étendre la couverture au-delà des vaccins contre la COVID-19 aux outils de diagnostic et aux traitements. Sous la direction du Président, l'Ambassadeur Lansana Gberie (Sierra Leone), les Membres ont examiné cette question de manière approfondie au sein du Conseil des ADPIC.

En juillet, les coauteurs de la proposition initiale de 2020 présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde concernant une dérogation à l'Accord sur les ADPIC ont soumis un calendrier indicatif pour les discussions et ont exposé des éléments à l'appui de l'inclusion des outils de



## La décision contribuera aux efforts faits actuellement pour déconcentrer et diversifier la capacité de fabrication de vaccins.

DG Okonjo-Iweala

diagnostic et des traitements. En décembre, ils ont proposé que le Conseil général étende la décision mutatis mutandis aux outils de diagnostic et aux traitements.

Certains Membres ont soutenu la proposition ; d'autres ont préféré poursuivre les discussions factuelles concernant la question de savoir s'il existe des obstacles liés à la PI qui s'opposent à l'accès à ces produits. La Suisse, le Mexique et le Taipei chinois ont distribué des contributions écrites à l'appui de discussions fondées sur des données probantes.

Les Membres ont évoqué l'objectif consistant à assurer un accès sûr et en temps utile à des technologies médicales de haute qualité, sûres, efficaces et abordables pour tous. Toutefois, un désaccord persiste sur la question de savoir si les droits de propriété intellectuelle constituent un obstacle à l'accès et si une extension de la décision est nécessaire ou appropriée. Certains Membres continuent à mener des consultations nationales et à rassembler des éléments de preuve.

Compte tenu de ces divergences, le Conseil des ADPIC a recommandé de prolonger le délai pour décider de l'extension de la décision aux outils de diagnostic et aux traitements contre la COVID-19. Le 20 décembre, le Conseil général est convenu de cette proposition.



## Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) : indications géographiques

- Le Président, l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), a tenu en novembre des consultations avec les Membres les plus actifs dans les négociations.

**L**e Président des négociations, l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), a tenu en novembre des consultations avec les Membres de l'OMC les plus actifs dans les négociations sur la création d'un registre des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux afin de faciliter la protection de ces indications.

Le Président a invité les Membres de l'OMC à faire part de leurs réflexions sur la manière dont les travaux de la session extraordinaire pourraient se poursuivre dans le cadre de son mandat. Dans son rapport ultérieur au Comité des négociations commerciales, le Président a déclaré qu'aucune nouvelle idée n'avait été avancée pour faire avancer les discussions et que les délégations estimaient qu'il n'y avait pas d'urgence à relancer les travaux de fond.

### Informations de base

Les négociations sur un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux se déroulent dans le cadre du Conseil des ADPIC réuni en session extraordinaire. Le registre est destiné à faciliter la protection des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Il s'agit des indications (y compris les noms de lieux ou les autres termes ou symboles associés à un lieu) utilisées pour indiquer qu'un produit est originaire d'un lieu qui lui confère des qualités, une réputation ou d'autres caractéristiques particulières.



Les positions de longue date des Membres restent inchangées. Elles continuent de diverger sur les effets juridiques que devrait avoir l'éventuel registre et sur le point de savoir s'il devrait créer des obligations pour tous les Membres de l'OMC ou seulement pour ceux qui choisissent d'y participer. Ils sont aussi en désaccord, entre autres, sur la liste des produits visés et sur le point de savoir si, conformément au mandat de négociation, le registre devrait être limité aux vins et aux spiritueux ou pourrait s'appliquer à d'autres produits tels que les produits alimentaires et les produits agricoles.

Les Membres négocient la création d'un registre des indications géographiques pour les vins et spiritueux.

## Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

- **L'Organe de règlement des différends (ORD) ne s'est pas réuni en session extraordinaire en 2022.**

L'ORD s'est réuni pour la dernière fois en session extraordinaire en novembre 2019. À l'époque, les Membres avaient exprimé la crainte que la reprise de travaux intensifs dans le cadre des sessions extraordinaires ne soit pas fructueuse, les participants étant préoccupés par des questions plus urgentes, y compris les discussions au sein d'autres organes de l'OMC sur le fonctionnement du système de règlement des différends.

Dans son rapport au Comité des négociations commerciales, en novembre 2021, le Président de la session extraordinaire, l'Ambassadeur Kokou Yackoley Johnson (Togo), a réaffirmé qu'il restait guidé par les Membres et qu'il demeurerait disponible pour entendre leurs points de vue sur les travaux au sein de la session extraordinaire. En l'absence d'indications de la part des délégations sur la nécessité de reprendre les travaux, le Groupe de négociation ne s'est pas réuni en 2022.

Par ailleurs, pour donner suite au mandat donné par la douzième Conférence ministérielle « de mener des discussions en vue de disposer d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et qui fonctionnait bien, accessible à tous les Membres, pour 2024 », les Membres tiennent des discussions sur la réforme du règlement des différends dans divers cadres informels depuis l'été 2022.

### Informations de base

En 2001, à la Conférence ministérielle de Doha, les Membres de l'OMC sont convenus d'engager des négociations pour améliorer et clarifier le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, qui contient les règles et procédures régissant le règlement des différends à l'OMC. Ces négociations, qui sont menées dans le cadre de sessions extraordinaires de l'Organe de règlement des différends, ont connu peu d'activité depuis 2019. Séparément, lors de la douzième Conférence ministérielle de juin 2022, les Membres ont pris note des préoccupations et des défis concernant le système de règlement des différends et se sont engagés à « mener des discussions en vue de disposer d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et qui fonctionne bien accessible à tous les Membres d'ici à 2024. »

## Initiatives conjointes

### Informations de base

À la onzième Conférence ministérielle, en décembre 2017, des groupes de Membres de l'OMC ont annoncé des initiatives visant à faire avancer les discussions sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, les micro, petites et moyennes entreprises et la réglementation intérieure dans le domaine du commerce des services. Des groupes de Membres ont en outre lancé trois initiatives environnementales portant respectivement sur le commerce et la durabilité environnementale, sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques environnementalement durable et sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles. Un autre groupe de Membres s'attache à intensifier les efforts visant à accroître la participation des femmes dans le commerce mondial. Ces groupes sont ouverts à tous les Membres de l'OMC.



## Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique

- Les trois organisateurs de la Déclaration conjointe sur le commerce électronique ont publié une déclaration ministérielle en marge de la douzième Conférence ministérielle (CM12) en juin 2022 reconnaissant les progrès accomplis dans les négociations sur de nouvelles règles concernant les aspects du commerce électronique liés au commerce.
- Un texte de négociation révisé et simplifié reflétant ces progrès a été distribué en décembre 2022.
- Un cadre de renforcement des capacités pour le commerce électronique a été lancé pour offrir des activités d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités afin de soutenir la participation des économies en développement et des pays les moins avancés aux négociations sur le commerce électronique.

En marge de la CM12, les organisateurs de la Déclaration conjointe sur le commerce électronique – l'Australie, le Japon et Singapour – ont publié une déclaration ministérielle reconnaissant les progrès accomplis dans les négociations sur l'éventuelle introduction de nouvelles règles concernant les aspects du commerce électronique liés au commerce et soulignant l'importance qu'il y avait à développer ces réglementations mondiales. De concert avec la Suisse, ils ont aussi lancé le cadre de renforcement des capacités pour le commerce électronique pour offrir une large gamme d'activités d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités afin de soutenir la participation des économies en développement et des pays les moins avancés aux négociations et de tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique.

Les négociations s'articulent autour de six grands thèmes : facilitation du commerce électronique ; ouverture et commerce électronique ; confiance et commerce électronique ; questions transversales telles que la transparence, la réglementation



intérieure et la coopération ; télécommunications ; et accès aux marchés. Les négociations se poursuivent dans le cadre de séances plénières et de petits groupes de rédaction pour affiner les différentes propositions de texte.

Les participants sont parvenus à une convergence sur les articles concernant les signatures électroniques et l'authentification électronique, les contrats électroniques, la protection des consommateurs, le commerce sans papier, les données publiques ouvertes, les messages électroniques commerciaux non sollicités (spams) et la transparence. En outre, en 2022, des progrès importants ont été réalisés dans les domaines de l'accès ouvert à Internet, de la cybersécurité et des cadres pour les transactions électroniques.

Sur la base de ces progrès, les négociations se poursuivent sur plusieurs autres articles, tels que la facturation électronique, la protection de la vie privée et les produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui utilisent la cryptographie. Les participants ont également entamé des discussions sur des questions horizontales, telles que la portée et les dispositions générales, ainsi que sur des questions de développement, dans le cadre desquelles ils ont examiné une communication sur les périodes de mise en œuvre pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

Un texte de négociation révisé et simplifié, reflétant les progrès réalisés, a été distribué en

décembre 2022. Le texte révisé sert de base à la poursuite des négociations en 2023.

En janvier 2023, la DG Okonjo-Iweala a participé à une réunion informelle dans le cadre de l'Initiative organisée par les Ministres des coorganisateur des négociations sur le commerce électronique en marge de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos. La réunion a porté sur les moyens d'accélérer le rythme des travaux dans le cadre de l'initiative afin de conclure les négociations d'ici à décembre 2023. Dans une déclaration, les coorganisateur ont réaffirmé la détermination des participants à établir un ensemble de règles de haut niveau pour encadrer l'économie numérique mondiale, tout en veillant à ce que l'Initiative reste équilibrée, inclusive et utile pour les consommateurs comme pour les entreprises.



«Vous pouvez être fiers des progrès accomplis et des résultats que vous avez obtenus», a dit la DG. « D'autres progrès sont nécessaires dans les domaines faisant l'objet de négociations pour assurer une plus grande stabilité et davantage de prévisibilité dans ce large secteur du commerce international. Ils pourront être bénéfiques à tous: les femmes, les entrepreneurs, les pays éloignés et les groupes marginalisés.»

À la CM11 en décembre 2017, un groupe de Membres partageant les mêmes idées est convenu d'une déclaration conjointe pour engager des travaux exploratoires en vue de futures négociations à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce international. Actuellement, l'initiative compte 87 participants, qui représentent plus de 90% du commerce mondial. La participation est ouverte à tous les Membres de l'OMC.

**L'initiative compte 87 participants, qui représentent plus de 90% sur commerce mondial**

## Facilitation de l'investissement pour le développement

- En 2022, l'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement a fait d'importants progrès et franchi un cap avec un texte de négociation unique bien avancé.
- En décembre 2022, plus de 110 Membres de l'OMC ont soutenu la déclaration des cocoordonnateurs, qui décrit les prochaines étapes de l'Initiative conjointe en 2023 – à savoir finaliser les négociations sur le texte d'ici à la mi-2023, reprendre les travaux sur l'évaluation des besoins et intensifier les efforts de communication avec les autres Membres de l'OMC.
- La DG Okonjo-Iweala a dit du projet de texte qu'il constituait « une avancée majeure vers la finalisation d'un accord ».

Les participants à l'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement ont mené des négociations intenses pendant toute l'année 2022, avec pour objectif de parvenir à un texte de négociation unique aussi propre que possible d'ici à la fin de l'année. La question de l'intégration d'un futur accord dans la structure juridique de l'OMC a également été abordée.


L'objectif de l'Initiative conjointe est un accord multilatéral – ouvert à tous les Membres de l'OMC – qui facilitera les flux d'investissement et garantira un climat des affaires plus transparent, plus efficace et plus propice à l'investissement.

Lancée par 70 signataires d'une déclaration ministérielle en 2017, l'Initiative comptait 112 participants issus de pays développés, de pays en développement et de pays les moins avancés (PMA) Membres au moment où le Groupe a publié une version révisée de la Déclaration conjointe en décembre 2021. Le processus de négociation est ouvert à tous les Membres de l'OMC, et une grande importance est accordée aux efforts de communication.

Plus de 10 séries de négociations ont eu lieu en 2022 selon diverses configurations, suivies d'une réunion plénière sur la transparence ouverte à tous les Membres de l'OMC, tandis que des groupes restreints de discussion se réunissaient pour discuter des principales questions et les faire avancer. En décembre 2022, les participants sont convenus du texte d'un document de négociation unique, qu'ils ont appelé «projet d'accord FID».

Le projet de texte récapitule les changements apportés au « texte de Pâques », qui est le document ayant servi de base aux négociations en 2022. Parmi les domaines pour lesquels des avancées importantes ont été enregistrées dans le projet de texte, il faut citer le traitement de la nation la plus favorisée (NPF), la portée et les définitions et des dispositions sur les « mesures de l'État d'origine », les « programmes de développement des fournisseurs » et la « conduite responsable des entreprises ».

En décembre, les coordonnateurs des discussions, l'Ambassadrice Sofia Boza (Chili) et l'Ambassadeur Jung Sung Park (République de Corée), ont publié une déclaration, avec l'approbation des participants, dans laquelle ils déclaraient avoir pour objectif de finaliser les négociations sur le texte d'ici à la mi-2023.

 **Plus de 110 Membres participent à l'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.**

## Micro, petites et moyennes entreprises

- **Le Groupe de travail informel de l'OMC sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a lancé le réseau Trade4MSMEs, un partenariat d'organisations internationales visant à améliorer la participation des MPME au commerce mondial.**
- **Le Groupe a continué de mettre en œuvre l'ensemble de six recommandations et déclarations visant à favoriser le commerce des MPME adopté en décembre 2020.**
- **Les réalisations du Groupe de travail ont été soulignées par le coordonnateur du Groupe, l'Ambassadeur José-Luis Cancela à la douzième Conférence ministérielle (CM12). « Le Groupe a montré que l'OMC et nous, les gouvernements, nous nous soucions des petites entreprises », a-t-il dit.**

Le Groupe de travail informel sur les MPME a lancé en juin 2022 le réseau Trade4MSMEs, un partenariat de 17 organisations internationales et banques régionales de développement. Il vise à améliorer la capacité des MPME à participer au commerce mondial et à promouvoir la collaboration entre les membres du réseau.

Le réseau mettra régulièrement à jour le site Web Trade4MSMEs, une plate-forme qui aide les petites entreprises à trouver des renseignements liés au commerce et à améliorer leur capacité de faire du commerce au niveau international. La plate-forme, lancée en décembre 2021, aide aussi les responsables politiques à concevoir des mesures adaptées aux besoins des petites entreprises. Le site Web est désormais disponible en français et en espagnol. Le développement des ressources qu'il propose est en cours, avec 12 nouveaux guides publiés lors du Forum public 2022 (voir la page 162).

Le Groupe a continué de mettre en œuvre son ensemble de six recommandations et déclarations, approuvé en décembre 2020, en vue d'aider les MPME à participer davantage au commerce international. L'une des recommandations appelle les Membres





Poterie traditionnelle à Bikaner (Inde)

de l'OMC à fournir, à titre volontaire, des renseignements sur les mesures relatives aux MPME lors de l'examen de leur politique commerciale (EPC). En 2022, deux Membres ont inclus dans leurs EPC des sections consacrées aux MPME, et le Secrétariat de l'OMC a actualisé la base de données des références aux MPME dans les EPC.

Au total, 42 membres du Groupe ont fourni des informations à la plate-forme Global Trade Helpdesk, ressource en ligne conjointe de l'ITC, de la CNUCED et de l'OMC destinée à simplifier l'étude des marchés pour les entreprises.

Les réalisations du Groupe de travail ont été mises en évidence dans un rapport lancé par le coordonnateur du Groupe, l'Ambassadeur José-Luis Cancela (Uruguay), à la CM12. Le rapport décrit les progrès réalisés depuis la création du Groupe en 2017 et établit une feuille de route pour aider davantage les petites entreprises à tirer profit du commerce international. « Avec ces réalisations, le Groupe a montré que l'OMC et nous, les gouvernements, nous nous soucions des petites entreprises, de nos économies et de nos populations », a dit l'Ambassadeur Cancela.

Le Groupe, de concert avec l'ITC et la Chambre de commerce internationale, a tenu sa deuxième édition de l'initiative Small Business Champions sur le thème « Aider les

**Le réseau Trade4MSMEs vise à améliorer la capacité des MPME à participer au commerce mondial et à promouvoir la collaboration entre les membres du réseau.**

petites entreprises dans la transition vers une économie durable », ouverte aux chambres de commerce, aux associations professionnelles, aux organisations non gouvernementales et aux petites entreprises.

Les deux gagnants, annoncés en septembre, étaient le Réseau Professionnel Accompagnements Valeurs Expertises Conseils (Bénin) et la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (TCIA) de Tanzanie. Le projet du Bénin vise à aider 600 MPME à entreprendre des pratiques de décarbonisation industrielle. L'Initiative de la TCIA a pour but de mieux faire comprendre les difficultés rencontrées par les MPME en matière de décarbonisation.

À l'occasion de la Journée des MPME, le 27 juin 2022, le Secrétariat du Groupe des MPME a publié des notes de recherche sur les MPME et le commerce, examinant des sujets tels que la participation des MPME au commerce international et le changement climatique.

Lancé à la CM11, en décembre 2017, par 88 Membres de l'OMC, le Groupe de travail informel sur les MPME compte maintenant 98 Membres, qui sont représentatifs de tous les niveaux de développement et de toutes les régions du monde. Les Membres représentent près de 90% des exportations mondiales. Le Groupe est ouvert à tous les Membres de l'OMC.



**98**

Le Groupe de travail compte maintenant 98 Membres, qui représentent près de 90% des exportations mondiales.

## Réglementation intérieure dans le domaine du commerce des services

- **59 participants à l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services ont présenté pour certification leurs listes d'engagements améliorées – la dernière étape à franchir pour donner un effet juridique à ces engagements.**

- « **Le lancement des procédures de certification pour un si grand nombre de participants est un véritable succès** », a déclaré Jaime Coghi Arias (Costa Rica), coordonnateur de l'initiative.

Après l'aboutissement en décembre 2021 des négociations sur un ensemble de disciplines visant à réduire les coûts du commerce pour les fournisseurs de services, les participants à l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services ont présenté le 20 décembre leurs listes d'engagements améliorées à l'OMC pour certification. C'est la dernière étape à franchir pour donner un effet juridique à ces engagements.

Des listes améliorées d'engagements concernant les services au titre de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC (AGCS) ont été présentées par 61 participants, représentant 89% du commerce mondial des services. Les huit participants restants s'efforceront d'engager leurs procédures de certification respectives dès que possible.

« Le lancement des procédures de certification pour un si grand nombre de participants est un véritable succès », a déclaré Jaime Coghi Arias (Costa Rica), coordonnateur de l'initiative. « Nous sommes ainsi un peu plus près de donner un effet juridique à un ensemble de disciplines qui accroîtront la transparence et la prévisibilité de la réglementation du commerce des services et supprimeront les formalités administratives pour nos milieux d'affaires. Cela aidera en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les femmes entrepreneurs ».

Les négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services se sont achevées en décembre 2021 avec une déclaration de 69 Membres de l'OMC notant un accord sur de nouvelles disciplines visant à réduire les coûts administratifs pour les fournisseurs de services. L'objectif est d'atténuer les effets de restriction des échanges involontaires produits par les prescriptions et procédures en matière de licences, prescriptions et procédures en matière de qualifications et normes techniques. En encourageant les bonnes pratiques réglementaires, ces disciplines visent à rendre l'environnement réglementaire plus propice à l'activité des entreprises et à abaisser les coûts du commerce pour les fournisseurs de services cherchant à accéder aux marchés étrangers.

Cet accord, qui devrait permettre aux entreprises de réaliser des économies considérables, est le 1<sup>er</sup> ensemble de règles sur les services convenu à l'OMC en 25 ans. Selon des recherches menées par l'OMC et l'OCDE, cette entente permettra aux entreprises, en particulier aux petites entreprises, d'économiser 150 milliards d'USD par an au niveau mondial. Les travaux se déroulent hors du Groupe de travail de l'OMC sur la réglementation intérieure, qui a pour mandat d'élaborer les disciplines nécessaires pour éviter que les réglementations intérieures des Membres constituent des obstacles non nécessaires au commerce des services.



### USD 150 milliards

Cette entente permettra aux entreprises d'économiser 150 milliards d'USD par an au niveau mondial





## Initiatives en matière de commerce et d'environnement

- Les travaux menés dans le cadre de trois initiatives de l'OMC dans le domaine de l'environnement – les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, le Dialogue sur la pollution par les plastiques and la Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) – ont bien progressé en 2022.
- Les initiatives – ouvertes à tous les Membres – complètent les travaux du Comité du commerce et de l'environnement et d'autres organes compétents de l'OMC, les participants ayant pour objectif commun de faire du commerce un élément de la solution pour relever les défis environnementaux mondiaux.

### Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable

Les pourparlers dans le cadre du Dialogue sur la pollution par les plastiques ont permis de réaliser des avancées significatives en 2022 et les travaux s'intensifieront en 2023, ont indiqué les coorganisateur lors d'une réunion de bilan en décembre. L'objectif est d'obtenir des résultats concrets à l'appui des efforts visant à freiner la pollution par les plastiques au plus tard lors de la treizième Conférence ministérielle (CM13), prévue en février 2024.

Le Dialogue, lancé en novembre 2020 à l'occasion de la Semaine du commerce et de

l'environnement de l'OMC, vise à intensifier les discussions existantes sur la pollution par les matières plastiques en cours dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement et d'autres enceintes. Ouvert à tous les Membres, à la fin de 2022 il comptait 75 participants, représentant environ 75% du commerce mondial des plastiques, contre 67 l'année d'avant.

Les Membres ont avancé sur trois chantiers techniques – questions transversales (par exemple, la transparence, l'assistance technique, la coopération internationale), promotion du commerce pour réduire et maîtriser la pollution par les plastiques, et questions de réduction et de circularité liées aux plastiques, et un plan de travail a été adopté en février 2022.

En marge de la CM12 en juin 2022, les coordonnateurs du Dialogue – l'Australie, la Barbade, la Chine, l'Équateur, les Fidji et le Maroc – ont publié une déclaration ministérielle sur les prochaines étapes concrètes. Ils ont également pris note du lancement par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de négociations sur un accord mondial d'ici à 2024 pour mettre fin à la pollution par les plastiques. La déclaration décrit les mesures à prendre pour intensifier la coopération et faire progresser les discussions techniques et le renforcement des capacités liées au commerce.

En décembre, l'OMC a organisé un atelier en coopération avec la CNUCED, axé sur la promotion de substituts et de solutions de rechange efficaces et écologiquement viables pour remplacer les matières plastiques.



**76**

Membres de l'OMC participant au Dialogue sur les plastiques



## Commerce et durabilité environnementale

Lors d'un bilan effectué en décembre, les Membres ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle dans le cadre des Discussions structurées de décembre 2021 et ont indiqué les priorités de travail avant la CM13.

Dans ses remarques liminaires, la DG Okonjo-Iweala a dit des Discussions structurées qu'elles étaient « inédites à l'OMC » car les participants « dépasse[nt] les cloisonnements pour coopérer par-delà les structures et domaines d'expertise traditionnels, afin de résoudre des problèmes mondiaux ». Elle a instamment invité les Membres « à passer aujourd'hui de l'ambition à l'action, et à proposer tout un ensemble d'options et de voies pour développer le commerce, l'investissement et l'innovation durables, à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux. »

Dans un plan de travail adopté en février 2022, les participants sont convenus de créer quatre groupes de travail informels sur i) les mesures climatiques liées au commerce; ii) les biens et services environnementaux; iii) l'économie circulaire – la circularité; et iv) les subventions. Les Groupes de travail permettent des discussions plus approfondies entre les réunions plénières, aidant les Membres à progresser vers des résultats tangibles. Dans tous les groupes, les Membres ont évoqué les problèmes et les opportunités pour les économies en développement et les moyens permettant une synergie entre le commerce et les Objectifs de développement durable.

Les Ambassadeurs Nadia Theodore (Canada) et Ronald Saborío (Costa Rica) coordonnent les discussions, qui sont ouvertes à tous les Membres. À la fin de l'année 2022, les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale comptaient 74 participants de toutes les régions et de tous les niveaux de développement, représentant environ 85% du commerce mondial.

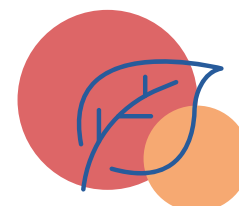
### Réforme des subventions aux combustibles fossiles

En vue d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, les Membres de l'OMC ont réfléchi aux moyens d'accroître la transparence et d'atteindre les objectifs de durabilité à long terme lors d'une réunion tenue en octobre, première du genre au titre d'un plan de travail pour 2022-2023.

Quarante-cinq Membres ont signé en décembre 2021 une déclaration ministérielle sur les subventions aux combustibles fossiles qui constate que les subventions inefficaces aux combustibles fossiles incitent à la surconsommation, désavantagent les énergies renouvelables et réduisent l'investissement dans l'efficacité énergétique.

L'initiative, qui repose sur une déclaration ministérielle de 2017 exhortant à définir « des disciplines ambitieuses et effectives sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles », met en relief le fait qu'en mettant en place des disciplines effectives l'OMC peut jouer un rôle central dans la réduction des distorsions des échanges et des investissements provoquées par les subventions aux combustibles fossiles. Les proposants reconnaissent que la réforme doit tenir compte des besoins et des conditions spécifiques des économies en développement et réduire au minimum les éventuelles répercussions négatives sur le développement de ces pays.

De nombreux Membres ont dit souhaiter examiner les moyens d'accroître la transparence des programmes de subventions aux combustibles fossiles, notant qu'il s'agit là d'une première étape essentielle pour combler les lacunes en matière d'information et mener à bien les réformes. Les Membres ont également noté que l'OMC était bien placée pour être un acteur central dans ces travaux. Les participants, dont le nombre est passé à 48 en février 2023, ont l'intention d'organiser au moins 3 réunions, dont le point culminant sera l'examen des prochaines étapes pour la poursuite des travaux à l'OMC d'ici à la CM13.



# 74

Membres de l'OMC prennent part à l'initiative sur le commerce et la durabilité environnementale



# 48

Membres de l'OMC sont coauteurs de l'initiative sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles



## Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres

- Le document final de la douzième Conférence ministérielle (CM12) reconnaît « l'autonomisation économique des femmes », ce qui constitue la première déclaration en faveur du commerce et de l'égalité des genres faite par l'ensemble des Membres de l'OMC.
- Le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres a accéléré ses travaux après la CM12, en organisant une série d'ateliers sur les questions liées au commerce et au genre.

**L**es Ministres ont reconnu l'importance de l'« autonomisation économique des femmes » dans le document final publié à la fin de la CM12. Il s'agissait de la première déclaration officielle de soutien au commerce et à l'égalité des genres par l'ensemble des Membres de l'OMC.

L'inclusion de la référence aux femmes et au commerce avait été proposée avant la CM12 par le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres, qui a été lancé en septembre 2020 par un groupe de Membres afin d'intensifier les efforts de l'OMC pour accroître le rôle des femmes dans le commerce mondial.

Dans une déclaration publiée à la CM12, les trois Présidents du Groupe de travail ont déclaré : « Des données fondées sur des données factuelles solides démontrent que l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes peuvent soutenir la croissance économique et y contribuer... L'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes sont donc essentielles pour soutenir la paix et le développement durables. »

À une réunion du Groupe en décembre, le coprésidents – l'Ambassadeur Einar Gunnarsson (Islande), l'Ambassadrice Ana Patricia Benedetti Zelaya (El Salvador)





et l'Ambassadrice Athaliah Molokomme (Botswana) – ont dit que la CM12 avait renforcé le mandat du Groupe. « Cela signifie que les questions de genre sont désormais considérées comme faisant partie des travaux de l'OMC dans leur ensemble, » a déclaré l'Ambassadeur Gunnarsson.

Les coprésidents ont déclaré que les travaux techniques du Groupe s'étaient accélérés après la CM12. En 2023, les efforts devraient être consacrés à l'élaboration d'un programme de travail à long terme contenant des actions concrètes et des échéances, ont-ils ajouté.

En octobre, les coprésidents ont organisé un atelier intitulé « L'égalité des genres et le secteur privé » afin de renforcer les connaissances des Membres sur l'entrepreneuriat féminin et de mieux intégrer les questions de genre dans les travaux de l'OMC, les politiques commerciales des Membres et les accords commerciaux. L'atelier a exposé de nouvelles recherches sur les entreprises dirigées par des femmes et sur le commerce, en esquissant des solutions stratégiques pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les femmes chefs d'entreprise.

L'atelier a souligné l'importance qu'il y avait à inclure les entreprises dirigées par des femmes dans les chaînes d'approvisionnement et la nécessité d'améliorer la facilitation du commerce numérique. Les femmes entrepreneurs ont déclaré que les programmes de développement du commerce et de renforcement des capacités axés sur l'égalité des genres étaient essentiels, en particulier dans le domaine des marchés publics. Elles ont également dit que l'accès au financement

du commerce, en particulier dans les secteurs considérés comme à haut risque, était problématique.

En novembre, le Canada a organisé un atelier qui a mis en lumière de nouvelles méthodes de collecte de données sur les femmes dans le commerce et l'importance de ces données pour l'élaboration de politiques commerciales efficaces. L'OMC peut être un forum utile pour permettre aux Membres d'identifier les outils susceptibles d'améliorer la collecte de données, a-t-il été dit lors de l'atelier.

En octobre et novembre, l'Union européenne a organisé, en collaboration avec l'ITC, l'Équateur, le Chili et les États-Unis, une série d'ateliers sur l'élaboration d'une « perspective axée sur le genre » mettant l'accent sur les marchés publics, le commerce électronique, la facilitation du commerce et la facilitation de l'investissement.

**Plus de 120 Membres font partie du Groupe de travail informel sur le commerce et le genre.**

Couturières au travail dans un usine textile au Zimbabwe.